



Association Intercommunale
Pour l'Insertion
Rue Verte 59470 WORMHOUT

☎ 03.28.62.88.02

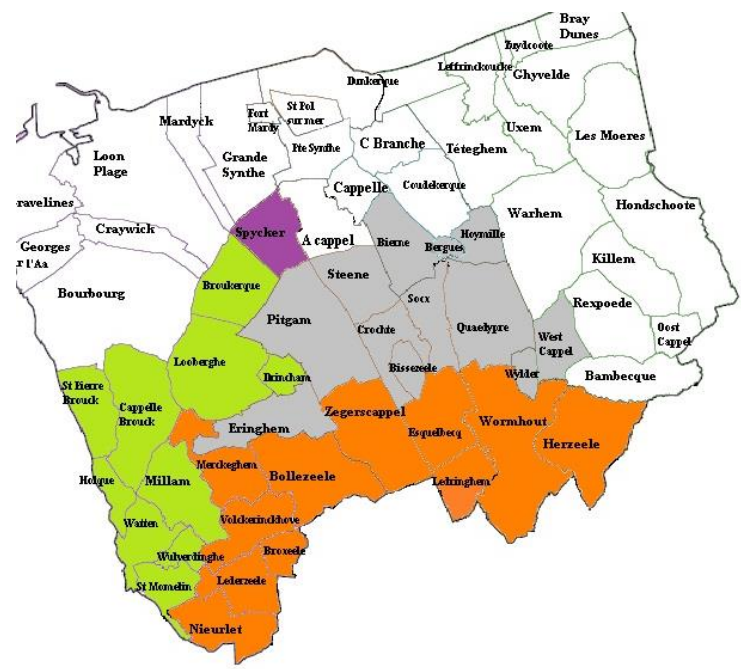
📠 03.28.62.92.24

✉ aipi59@wanadoo.fr

Association Intercommunale
Pour l'Insertion



Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00



Les vestiaires sociaux proposent à des personnes isolées de participer à une action collective régulière. Outil de lien et de reconnaissance sociale il regroupe une équipe de bénévoles bénéficiaires du RSA.

Ouverts 2 jours (chacun) par semaine hors vacances scolaires, ils fonctionnent grâce aux dons de vêtements et d'accessoires des particuliers.

✂ Les bénévoles participent à deux ateliers :

➡ le magasin : un premier travail de collecte, de tri, de remise en état et la mise en place pour la vente

➡ l'atelier de créativité : récupération (tissus, bouton, ouatine, fermetures, etc.) et confection d'objets qui seront vendus à l'occasion des marchés de Noël et des fêtes locales.

✂ Diverses actions pédagogiques tout au long de l'année:

➡ actions culturelles (musée, théâtre...)

➡ sensibilisations à la santé (en partenariat avec le Service de Prévention Santé, semaine du goût...)

➡ actions de découvertes (Marchés de Noël, lieux touristiques, boutiques spécialisées...)



Ouverts à tous, les magasins proposent de nombreux articles à tout petits prix !



L'ACI est cofinancée par l'Union Européenne





L'Atelier et Chantier d'insertion (ACI) est un dispositif relevant de l'insertion par l'activité économique. Conventionné par l'Etat (DIRRECTE), il permet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Le RSA garantit à toute personne de disposer d'un revenu minimum et de voir ses ressources augmenter quand les revenus qu'elle tire de son travail s'accroissent.

Un accompagnement des familles rencontrant des difficultés à accéder à un logement sur plusieurs axes :

 L'AIPI apporte aux personnes éloignées de l'emploi :

- ➔ un accueil
- ➔ un contrat de travail, une expérience professionnelle
- ➔ un accompagnement et un suivi qui vise en priorité un retour à l'emploi ou en formation qualifiante.

 Les droits qui vous sont garantis

- ➔ Le droit à un minimum de ressources : pour bien comprendre, n'hésitez pas à demander des explications à la CAF ou à la MSA.
- ➔ La possibilité d'une couverture maladie : pour vous et votre famille, un dossier pour chacun des enfants de 18 à 25 ans qui sont à votre charge.
- ➔ La possibilité d'une aide au logement
- ➔ Le droit à un accompagnement social et professionnel :
 - signature d'un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) ou
 - d'un Contrat d'Engagements Réciproques (CER) par le bénéficiaire du RSA

 Les aides à l'accès

- ➔ l'aide financière à l'installation (caution, 1er mois de loyer et assurance)
- ➔ les garanties de loyers




 Les aides au maintien

- ➔ Pour contribuer à restaurer la situation des ménages, suite à des difficultés temporaires, contracté des dettes de loyer ou de charges.

 L'accompagnement social :

- ➔ Le travailleur social rencontre la famille afin d'évaluer les objectifs à travailler ou à atteindre.

 L'ACI en pratique :

-  4 Brigades Vertes : 4 équipes de 8 salariés en insertion encadrées par un chef d'équipe
-  Activités : entretien des Espaces Verts et petites rénovations de bâtiments sur les communes du territoire de l'AIPI
-  32 Salariés en Contrat Unique d'insertion – CAE d'une durée de 6 mois



2 référentes accompagnent les salariés en insertion tout au long du parcours, tant sur le plan professionnel que social.



2 référentes vous accompagnent et instruisent votre Contrat d'Engagements Réciproques (CER) lors d'entretiens individuels réalisés dans la Mairie de votre lieu de résidence.



2 référentes vous accompagnent lors d'entretiens individuels réalisés dans la mairie de votre lieu de résidence ou à votre domicile

